



Webinaire MT 71
01/09/2020

Le réfèrent COVID-19

Pourquoi un référent COVID ?



Une obligation réglementaire pour toutes les entreprises...

- D'assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés
- D'évaluer et prévenir l'ensemble des risques auxquels sont exposés les salariés
- Avec obligation de moyens et de résultats

Un protocole national de déconfinement ...

- Publié par le ministère du Travail
- Pour accompagner les entreprises dans la gestion du risque épidémique
- La dernière version date du 31/08/2020

« Un référent Covid est désigné dans chaque entreprise »

Qui nommer référent COVID en interne?



- l'employeur lui-même
- Le responsable prévention, HSE
- Le salarié désigné compétent
- Un sauveteur secouriste du travail
- Une personne de l'encadrement
 - L'infirmier du travail
 - Un membre du CSST
- Tout autre collaborateur

Importance de la formation



« Compétent » pour les questions de santé sécurité

Reconnu par ses collègues

Il connaît les postes de travail

Il maîtrise les gestes barrières

Il est Volontaire

Et après?

Lui donner « **les moyens** » d'assurer sa mission

Communiquer à l'ensemble des salariés :

- Son identité
- Ses missions

Définir précisément ses missions : c'est à la fois un relai opérationnel et un animateur qui va accompagner les salariés et l'entreprise dans la mise en place des mesures de prévention

Soigner le dialogue social



Quelles missions pour le référent COVID?

Ses missions sont variables selon l'entreprise :

1) Organise la prévention covid-19

- Participe à la mise à jour du DUERP

Si besoin, aide par MT71

- Conseille sur les mesures de prévention à mettre en place

Mesures organisationnelles : télétravail, gestion des flux, horaires d'arrivée...

Mesures techniques : mise en place des parois plexiglas, port du masque, définition du plan de nettoyage...

- Assure une veille documentaire « covid19 »

<https://travail-emploi.gouv.fr>

www.mt71.fr

- Participe à l'élaboration des plans de prévention sur la partie Covid-19



Quelles missions pour le référent COVID?

Ses missions sont variables selon l'entreprise :

2) Relai opérationnel sur le terrain

- Assure la promotion des mesures barrières
- Assure la mise en place des mesures de prévention décidées
- Veille au respect des consignes
- Assure l'approvisionnement en EPI et consommables (masques, produits de nettoyage...)
- Elabore les matrices des contacts pour les cas avérés



Quelles missions pour le référent COVID?

Ses missions sont variables selon l'entreprise :

3) Assure la communication, l'information et la formation

Explique les gestes barrières

Transmet et explique les différentes consignes

Assure le balisage et l'affichage des consignes importantes

Assure l'accueil des salariés de retour au travail après une absence

Est à l'écoute des collègues



Le protocole de déconfinement : version du 31 août 2020 :

Les mesures de protection des salariés

LES GESTES BARRIERES POUR LA SECURITE DE TOUS



-Télétravail recommandé

-Limitation du risque d'affluence et de croisement (bonnes pratiques pour la **gestion des flux** en annexe du protocole)

-Aération régulière

- Vérification du bon fonctionnement de la **ventilation** (pas de ventilateur, pas de recyclage de l'air)

-**Nettoyage** quotidien des sols et des matériels et désinfection fréquentes des surfaces

Soie du déconfinement

Le protocole de déconfinement : version du 31 août 2020 :

Les équipements de protection individuelle

« Les EPI sont un complément des mesures de protection collectives et ne sauraient s'y substituer »



Par défaut = masque norme
AFNOR S76-001
Catégorie 2

Si contact répété avec du
public = masque norme
AFNOR S76-001
Catégorie 1

Professionnel de santé =
masque chirurgicaux ou
masque FFP

- **Port du masque obligatoire** dans tous les lieux collectifs clos de l'entreprise, y compris les véhicules
Si possible masque réutilisable : organiser l'approvisionnement et le lavage
Sinon masque jetable : organiser l'approvisionnement et l'évacuation
- Visière utilisable uniquement en complément
- Eviter le port de gants
- A l'extérieur, port du masque en cas de regroupement et <1m

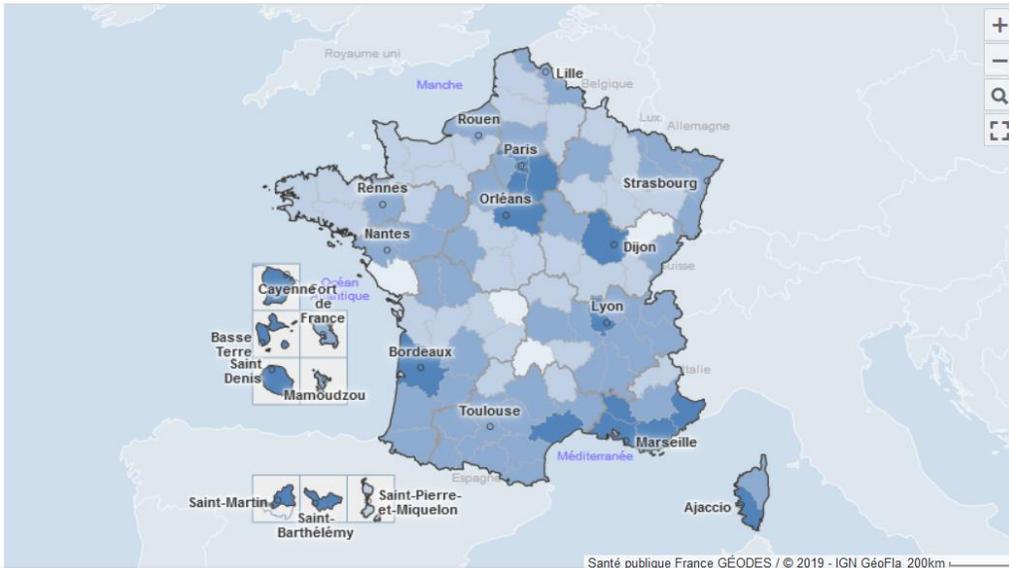
Le protocole de déconfinement : version du 31 août 2020 :

Port du masque obligatoire dans tous les espaces clos

« Le port du masque est TOUJOURS associé au respect d'une distance physique d'au moins 1m entre 2 personnes

1 Taux d'incidence 2020-08-22-2020-08-28 ▼

ACTIONS ⚙



- Possibilités de déroger : les règles sont définies par chaque entreprise

Selon circulation du virus

Zone verte : ventilation/ aération fonctionnelle + écrans + visière + référent covid

Zone Orange : idem + locaux de grand volume avec extraction d'air haute

Zone rouge : idem + ventilation mécanique et jauge de 4m² respectée

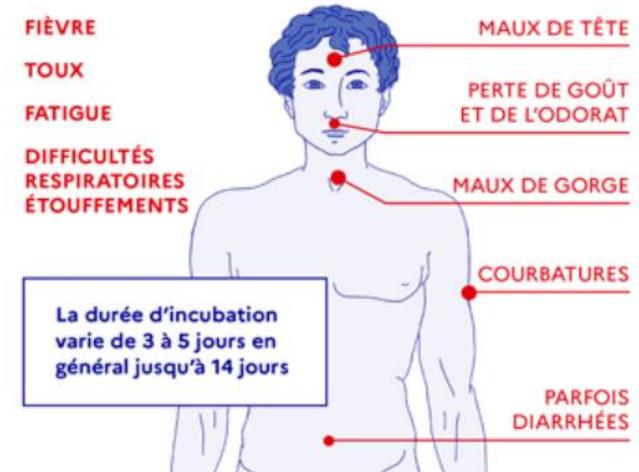
Le protocole de déconfinement : version du 31 août 2020 :

Le dépistage

- La conduite à tenir en cas de symptômes

Rédaction d'une procédure adaptée par l'entreprise en lien avec le SIST*!

- 1) Isoler la personne et lui fournir un masque chirurgical
- 2) Mobiliser le référent Covid ou le SST...et lui fournir un masque chirurgical
- 3) En absence de signes de gravité = contacter le médecin du travail ou demander à la personne de contacter son médecin traitant, puis organiser le retour à domicile (éviter les transports en commun)
- 4) En présence de signes de gravité = contacter le 15
- 5) Après la prise en charge, prendre contact avec le SIST pour suivre les consignes (nettoyage du poste, suivi des cas contact)
- 6) Si Covid confirmé, les cas contacts seront pris en charge par les acteurs du contact tracing (médecin et CPAM) avec l'aide du référent Covid



- Les tests

Campagne de dépistage sur décision des autorités sanitaires uniquement
Prise de température déconseillée à l'entrée des établissements



Merci de votre attention

www.mt71.fr

0385972900